Bilan au terme de la session d'été 2026

1 Succès dans les thèmes-clés

1.1 20.406 Iv. pa. CN Silberschmidt Andri. Les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage

Lors de la procédure d'élimination des divergences, le Conseil national s'est rallié à la position du Conseil des États. Lorsqu'il avait examiné le projet durant la session de printemps, ce dernier avait intégré dans le texte des garanties supplémentaires visant à prévenir les abus.

***Stratégie usam**: l'usam soutient la possibilité pour les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance chômage de pouvoir également s'assurer eux-mêmes contre le chômage.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

1.2 22.441 Iv. pa. CN Bregy Philipp Matthias. Une protection des plantes moderne, c'est possible

L'usam soutient les efforts de la Confédération visant à limiter, voire à réduire au minimum, les risques liés aux produits phytosanitaires (PPh) pour la santé de l'être humain, de l'animal et de l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures découlant de l'initiative parlementaire 19.475 et du retrait, voire de l'interdiction de divers PPh qui en découle, les producteurs se plaignent toutefois de difficultés croissantes à produire de manière rentable, en quantité et en qualité suffisantes, dans les conditions climatiques actuelles.

L'initiative parlementaire vise à garantir que les PPh déjà autorisés dans un pays voisin de l'UE, aux Pays-Bas ou en Belgique, soient disponibles plus rapidement en Suisse. L'autorisation d'un PPh dans l'un de ces pays doit servir de base à une procédure d'autorisation simplifiée et accélérée en Suisse.

L'initiative parlementaire a été adoptée par les deux Chambres.

***Stratégie usam**: les réglementations dans le secteur agricole doivent, lorsque cela s'avère judicieux, être assouplies afin de réduire la bureaucratie et les coûts et d'accroître la compétitivité.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.3 24.080 «Pour une limitation des feux d'artifice». Initiative populaire

Le Conseil national et le Conseil des États recommandent de rejeter l'initiative populaire, qui demande d'interdire les pièces d'artifice qui cause du bruit.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à des restrictions des feux d'artifices. Les communes sont les mieux placés pour juger de leur utilisation.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.4 24.096 Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux)

Le Conseil national s'est lui aussi prononcé en faveur du maintien des droits acquis pour certains cantons. À l'avenir, les salaires minimaux cantonaux ne pourront plus prévaloir sur les salaires minimaux négociés au niveau national et déclarés de force obligatoire par le Conseil fédéral.

***Stratégie usam**: l'usam soutient l'exigence qui veut que les salaires minimaux fixés dans les CCT de force obligatoire ne soient pas supplantés par les salaires minimaux cantonaux.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

1.5 24.3441 Mo. CN de Courten Thomas. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux

Après le Conseil national lors de la session d'automne 2024, le Conseil des États a maintenant accepté cette motion chargeant le Conseil fédéral d'examiner comment freiner efficacement la charge administrative croissante pesant sur les médecins, le personnel médical spécialisé et les infirmiers.

***Stratégie usam**: l'usam va s'engager pour une mise en œuvre rapide et déterminée de la motion par le Conseil fédéral.*

***Responsable**: Simon Schnyder*

1.6 25.049 Infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo). Loi fédérale

Le Conseil des États n'est pas entré en matière sur le projet visant à créer une infrastructure nationale de données sur la mobilité. La majorité a estimé que les avantages d'une nouvelle infrastructure de données à l'échelle fédérale n'étaient pas suffisants pour justifier les charges supplémentaires que cela imposerait au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ainsi qu'au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). L'objet retourne au Conseil national.

***Stratégie usam**: l'usam continuera de s'opposer à la création de nouvelles structures fédérales inutiles ainsi qu'à toute charge supplémentaire pesant sur les fonds destinés aux transports, et veillera à une délimitation claire des rôles entre l'État et le marché.*

***Responsable**: Philipp Bauer*

1.7 25.058 Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP. Perfectionnement. Révision partielle LRPL

Le Conseil des États a modifié le projet de perfectionnement de la RPLP sur plusieurs points essentiels. Il a notamment renoncé à une indexation automatique sur le renchérissement et prolongé à sept ans la période transitoire pour les camions sans émissions. Cela favorise la transition vers les nouvelles technologies sans pour autant imposer une charge excessive au secteur des transports. En parallèle, le financement à long terme de l'infrastructures de transport reste assuré.

***Stratégie usam**: lors de la suite de la procédure d'élimination des divergences, l'usam s'engagera en faveur d'une conception de la RPLP compatible avec les intérêts économiques et neutre sur le plan technologique.*

***Responsable**: Philipp Bauer*

1.8 25.068 «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect

Dans la perspective de l'objectif de neutralité carbone (zéro net), l'électricité jouera un rôle clé. Son importance augmentera encore, notamment dans les domaines du chauffage et de la mobilité. La demande en électricité continuera de croître et, sans un renforcement de la production, la sécurité d'approvisionnement pourrait être compromise. Les centrales nucléaires peuvent apporter une contribution déterminante à cet égard, puisqu'elles produisent de l'électricité indépendamment des conditions météorologiques. Renoncer d'emblée à cette technologie – qui continue d'évoluer rapidement à l'échelle mondiale

– reviendrait à accepter des compromis en matière de sécurité d'approvisionnement ou d'efficacité économique. Nos PME ont besoin d'un approvisionnement en électricité fiable et disponible en permanence. Par conséquent, il faut lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse.

L'interdiction en vigueur constitue aujourd'hui un véritable frein à la réflexion. Pour atteindre la neutralité climatique, la Suisse doit pouvoir s'appuyer sur un éventail aussi large que possible de solutions. L'énergie nucléaire en fait incontestablement partie.

À l'issue d'intenses débats parlementaires, les deux Chambres ont finalement adopté le contre-projet indirect. Le lancement du référendum devrait donner lieu à une votation populaire début 2027.

***Stratégie usam**: l'usam continue de plaider en faveur d'une approche technologiquement neutre en matière de politique énergétique et soutiendra par conséquent également la révision de la loi.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.9 25.084 Accord de libre-échange modernisé entre les États de l'AELE et l'Ukraine. Approbation

L'accord de libre-échange modernisé entre les États de l'AELE et l'Ukraine remplace l'accord existant, entré en vigueur en 2012, et comble des lacunes dans plusieurs domaines. Grâce à la modernisation de l'accord, la quasi-totalité des exportations suisses (99,9%) vers l'Ukraine seront désormais exemptées de droits de douane. L'accord renforce en outre la sécurité juridique, améliore la stabilité des relations économiques bilatérales et renforce la coopération entre les autorités.

***Stratégie usam**: l'usam continuera de s'engager en faveur de la conclusion et de la modernisation d'autres accords de libre-échange.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.10 25.305 Iv. ct. BE. Simplification de l'obligation de communiquer concernant les éléments fertilisants et les produits phytosanitaires (Digiflux)
25.451 Iv. pa. CE Stark Jakob. Saisie des données agricoles. Empêcher toute bureaucratie supplémentaire

L'introduction prévue d'une obligation de déclaration numérique concernant les éléments fertilisants et les produits phytosanitaires et d'engrais (Digiflux) alourdira encore inutilement la charge administrative des PME. Avec l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), nous estimons que la mise en œuvre de digiFLUX entraînera des coûts administratifs considérables et récurrents pour les PME, les cantons et la Confédération.

Les deux interventions visent à centrer digiFLUX sur l'essentiel et à alléger les charges administratives ainsi que les coûts pour les PME, les cantons et la Confédération, tout en préservant les objectifs environnementaux liés à la réduction des nutriments et des produits phytosanitaires.

Le Conseil des États, première Chambre délibérante, a donné suite aux deux interventions.

***Stratégie usam**: l'usam continuera à soutenir les deux interventions.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.11 25.406 Iv. pa. CE Graf Maya. Suppression de la clause d'extinction dans la loi sur l'égalité entre femmes et hommes

Le Conseil des États n'a pas donné suite à l'initiative parlementaire demandant la suppression de la clause d'extinction relative au contrôle des salaires. La limitation dans le temps est maintenue.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à l'extension du contrôle des salaires.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

1.12 25.3424 Mo. CSSS-CE. Rendre plus attrayante dans l'AVS la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite

Après le Conseil des États, le Conseil national a accepté cette motion chargeant le Conseil fédéral, d'une part, d'augmenter le supplément de rente en cas d'ajournement de la rente et, d'autre part, de maintenir ou d'augmenter le taux de réduction de la rente en cas d'anticipation de la rente, qui s'élève actuellement à 6,8% par an. Il s'agit de mesures ciblées visant à encourager la poursuite d'une activité lucrative au-delà de l'âge de référence et, parallèlement, à rendre l'anticipation de la rente moins attrayante.

***Stratégie usam**: l'usam s'engagera pour une mise en œuvre rapide de la motion par la Conseil fédéral.*

***Responsable**: Simon Schnyder*

1.13 25.3429 Mo. CSSS-CN. Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries.

À l'instar du Conseil national, le Conseil des États a soutenu la motion, en y apportant une légère modification.

***Stratégie usam**: l'usam soutient le secteur temporaire concernant les indemnités en cas d'intempéries.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

1.14 25.3940 Mo. CER-CN. Sécurité du droit dans le cadre de la loi sur l'impôt anticipé (LIA) et de la loi sur les droits de timbre (LT)

Le Conseil national a adopté la motion, qui demande l'alignement des délais de prescription dans la loi sur l'impôt anticipé et la loi sur les droits de timbre sur ceux de la loi sur la TVA, notamment l'introduction d'un délai de prescription absolue de 15 ans (au lieu de 10 ans dans la version initiale), ainsi que l'adoption de l'obligation de publication de la pratique administrative et de la protection contre les sanctions en cas d'erreurs de bonne foi.

***Stratégie usam**: l'usam s'engage pour une fiscalité simplifiée et transparente.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.15 25.3956 Mo. CTT-CN. Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds

Le Conseil des États a rejeté la motion, qui exigeait une augmentation rapide des tarifs de la RPLP jusqu'au plafond autorisé par l'accord sur les transports terrestres. Cela a permis d'éviter des charges supplémentaires pour le secteur des transports et les chargeurs. Cette décision renforce la sécurité en matière de planification et d'investissement pour les PME et les entreprises de transport.

***Stratégie usam**: l'usam continue de s'opposer à toute charge fiscale supplémentaire pesant sur le transport de marchandises et exige un financement équilibré de l'infrastructure de transport.*

***Responsable**: Philipp Bauer*

1.16 25.3972 Mo. CE Gmür-Schönenberger Andrea. Oppositions aux demandes d'autorisation de construire. Définir clairement les intérêts dignes de protection

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté la motion. Le Conseil fédéral est chargé de préciser les possibilités d'opposition dans les procédures de construction et d'aménagement du territoire. À l'avenir, cela devrait permettre d'éviter que des projets ne soient trop facilement retardés par des personnes ou des organisations qui ne sont pas directement concernées. Cette décision contribue de manière significative à accélérer les projets de construction et à améliorer les conditions-cadre pour la construction de logements et les investissements.

***Stratégie usam**: l'usam s'engagera en faveur d'une mise en œuvre rigoureuse et soutiendra d'autres mesures visant à accélérer les procédures de planification et d'autorisation.*

***Responsable**: Philipp Bauer*

1.17 25.3973 Mo. CE Gmür-Schönenberger Andrea. Sanctionner les oppositions abusives en matière de construction

Le Parlement a adopté la motion. Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale permettant de sanctionner les oppositions abusives. Cette mesure vise à réduire les retards stratégiques dans les projets de construction et d'infrastructure ainsi qu'à améliorer la sécurité juridique.

***Stratégie usam**: l'usam s'engagera en faveur d'une mise en œuvre systématique et soutiendra d'autres mesures visant à accélérer les procédures de planification et d'autorisation.*

***Responsable**: Philipp Bauer*

1.18 25.4153 Mo. CE Würth Benedikt. Halte aux nouvelles recommandations sur la consommation modérée d'alcool!

Le Conseil national a accepté la motion, qui charge le Conseil fédéral de reporter l'adoption de nouvelles directives sur la consommation modérée d'alcool jusqu'à la publication des résultats de l'étude menée par l'UNATI, tout en consultant les parties concernées avant toute décision.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à des politiques de tutelle en matière de consommation.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.19 25.4179 Mo. CE Regazzi Fabio. Davantage d'indépendance dans l'estimation des coûts de la réglementation

Les coûts de la réglementation sont souvent minimisés dans les communiqués de l'unité administrative chargée de l'acte législatif concerné. Les services de l'administration fédérale compétents en matière de réglementation ont en général intérêt à ce qu'une nouvelle réglementation soit mise en place – réglementation dont ils sont d'ailleurs souvent à l'origine. Quant aux prestataires externes chargés de réaliser les études ex ante correspondantes, ils ont intérêt à obtenir de nouveaux mandats. Ils ont donc tendance à présenter des résultats allant dans le sens des offices. Si l'on confie la responsabilité de l'estimation des coûts de la réglementation non pas à l'unité administrative compétente, mais au DEFR ou au SECO, le problème est résolu sans coûts supplémentaires.

Les deux Chambres ont approuvé la motion, qui a ainsi été transmise au Conseil fédéral.

***Stratégie usam**: l'usam s'engagera pour obtenir que la motion soit mise en œuvre dans l'esprit de son auteur.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.20 25.4187 Mo. CE Stark Jakob. Mise en place d'un frein aux coûts liés à la réglementation pour protéger les PME

La charge administrative liée à une réglementation excessive a un coût élevé. Selon une estimation de l'usam, la réglementation issue des lois, ordonnances, etc., représente quelque 70 milliards de francs par an, soit plus de 10% du PIB. Les grands groupes peuvent faire face à ces réglementations complexes grâce à des équipes entières dédiées à la conformité. Pour les PME, cela n'est en général pas possible, car la charge est très élevée et souvent disproportionnée par rapport à la taille de l'entreprise. Dans le contexte économique actuellement difficile, il est essentiel de renforcer les PME, pilier de l'économie et de la société suisses.

Le frein aux coûts de la réglementation pour protéger les PME doit s'appliquer lorsqu'un nombre, à définir, de PME suisses est concerné, ou lorsque les surcoûts attendus pour les PME dépassent un seuil, à définir également.

Les deux Chambres ont approuvé la motion, qui a ainsi été transmise au Conseil fédéral.

***Stratégie usam**: l'usam s'engagera pour obtenir que la motion soit mise en œuvre dans l'esprit de son auteur.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.21 25.4265 Mo. CE Mühlemann Benjamin. Renforcement des industries et de la recherche suisses

Après le Conseil des États, le Conseil national a lui aussi adopté la motion, qui charge le Conseil fédéral de prendre des mesures pour encourager les entreprises à intensifier la recherche, le développement et la production afin qu'elles puissent proposer leurs produits et services à l'échelle mondiale. Il examinera notamment la pertinence de mettre en place un train de mesures, incluant l'instauration de déductions fiscales supplémentaires sur les coûts de production, par analogie avec celles accordées pour les applications issues de la recherche et du développement, ainsi que la création de crédits d'impôt pour les activités de recherche et de développement.

***Stratégie usam**: l'usam soutient le renforcement de l'attrait de la Suisse et de la compétitivité de ses entreprises.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.22 25.4313 Mo. CN Schneeberger Daniela. Fruits et légumes. Revenir à des achats sans tracasseries

Jusqu'à fin 2024, la règle prévoyait, pour les marchandises en vrac à peser soi-même (par exemple les fruits et légumes), que le poids net déterminant comprenne le sac ou tout autre emballage. Depuis l'abrogation de cette règle au 1er janvier 2025, les consommateurs doivent indiquer l'emballage utilisé (aucun, sac, filet, etc.), ce qui est fastidieux.

L'utilité de ce changement n'est pas évidente. Les entreprises de commerce de détail sont maintenant confrontées à des charges supplémentaires en matière d'informatique et de contrôle. Pour les petits détaillants en particulier, les processus d'adaptation nécessaires (notamment l'acquisition de nouvelles balances ou leur reprogrammation) représentent un surcoût considérable.

Les deux Chambres ont adopté la motion; la balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral.

***Stratégie usam**: l'usam se félicite de l'adoption de la motion et demande qu'elle soit mise en œuvre rapidement.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.23 25.4666 Mo. CE Regazzi Fabio. Pour une meilleure sécurité des petits colis et contre la concurrence déloyale envers les PME suisses

Après le Conseil des États, le Conseil national a lui aussi adopté la motion, qui demande des règles égales pour les colis venant notamment d'Asie. Il se trouve que les règles qui valent en Suisse ne sont souvent pas respectées, ce qui équivaut à une concurrence déloyale pour les PME suisses soumises à des règles strictes. Afin de financer les contrôles, une petite contribution serait imposée sur ces paquets de l'étranger.

***Stratégie usam**: l'usam veille à ce que la concurrence envers les PME soit loyale.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.24 26.018 Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et la Malaisie. Approbation

L'accord renforce la sécurité juridique dans les relations économiques avec la Malaisie, améliore l'accès au marché malaisien pour les acteurs économiques suisses et réduit le risque de discrimination par rapport aux acteurs économiques de pays qui ont également conclu un accord de libre-échange avec la Malaisie ou qui, comme l'UE, sont en train d'en négocier un.

99,9% des exportations suisses actuelles vers la Malaisie bénéficieront d'allègements douaniers, accompagnés dans certains cas de périodes transitoires. Cela ouvre de nouvelles perspectives pour les exportateurs suisses, notamment dans le domaine des technologies d'avenir. En effet, ce pays riche en matières premières est un acteur majeur de l'industrie électronique mondiale et un leader dans la production de semi-conducteurs. La Malaisie offre en outre un environnement d'investissement attrayant, doté d'infrastructures modernes et d'une main-d'œuvre qualifiée, parlant anglais.

L'accord a été adopté par les deux Chambres en votation finale. Il va vraisemblablement faire l'objet d'un référendum.

***Stratégie usam**: l'usam soutiendra l'accord en cas de référendum.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.25 26.031 Loi fédérale sur l'assurance-maladie (garantie du principe de la collecte unique des données). Modification

Cette révision de la LAMal adoptée par le Conseil national vise à ancrer le principe de collecte unique des données dans le domaine de la santé. Ce principe est un outil utile pour réduire la charge administrative dans le secteur de la santé, éviter les collectes multiples et améliorer la qualité des données.

Le projet contient encore un potentiel d'amélioration, afin d'éviter certains risques de double collecte, de demandes de données supplémentaires et d'alourdissement des charges administratives.

***Stratégie usam**: l'usam va maintenant s'engager pour que le Conseil des États se saisisse des opportunité existantes d'améliorer le projet, en particulier en ce qui concerne la charge administrative.*

***Responsable**: Simon Schnyder*

1.26 26.3236 Mo. CE Burkart Thierry. Allégement des entreprises: droit à une procédure menée par une seule autorité en cas de compétences multiples

Dans la pratique, la pluralité des compétences et le manque de coordination entre les autorités, malgré les délais réglementaires, entraînent souvent des retards, une charge de travail supplémentaire et des coûts inutiles pour les entreprises.

Un droit légal à ce qu'une seule autorité mène la procédure en cas de pluralité des compétences garantirait que la responsabilité de la coordination et du suivi de la procédure ne soit pas transférée aux entreprises requérantes. Lorsque plusieurs services sont compétents, la désignation d'une autorité chargée de mener la procédure assure une coordination claire, réduit les doublons et améliore l'efficacité de la procédure.

Le Conseil des États, première Chambre délibérante, a adopté la motion l'a transmise à la commission du Conseil national.

***Stratégie usam**: l'usam va continuer de s'engager pour l'adoption de la motion dans le cadre des délibérations parlementaires.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

1.27 26.3255 Po. CE Regazzi Fabio. Examen de l'introduction d'une clause de caducité pour les subventions fédérales

Le Conseil des États a adopté le postulat, qui charge le Conseil fédéral d'examiner, dans un rapport, si et sous quelle forme une limitation dans le temps («Sunset Clause») pourrait être introduite pour les subventions fédérales.

***Stratégie usam**: l'usam exige que les subventions soient limitées dans le temps.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.28 26.3256 Mo. CE Regazzi Fabio. Registre public des bénéficiaires de subventions fédérales

Le Conseil des États a adopté la motion, qui charge le Conseil fédéral de créer un registre public, numérique et centralisé des bénéficiaires de subventions fédérales.

***Stratégie usam**: l'usam exige la transparence dans l'attribution des subventions.*

***Responsable**: Mikael Huber*

1.29 26.3257 Po. CE Regazzi Fabio. Évaluation de l'efficacité des subventions fédérales

Le Conseil des États a adopté le postulat, qui charge le Conseil fédéral de présenter un rapport examinant systématiquement l'efficacité, la précision et les impacts macroéconomiques des subventions fédérales.

***Stratégie usam**: l'usam exige un examen de chaque subvention individuelle.*

***Responsable**: Mikael Huber*

2 Échecs dans les thèmes-clés

2.1 23.325 Iv. ct. ZH. Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins

Le Conseil des États, avec la voix prépondérante du président, a décidé de ne pas entrer en matière. Le projet passe au Conseil national. Conformément à l'art. 117, al. 2, de la loi sur le Parlement, la deuxième Chambre délibérante se prononce sur le «classement».

***Stratégie usam**: l'usam va continuer de s'engager en faveur d'une libéralisation modérée du droit du travail.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

2.2 23.406 Iv. pa. CN Jost Marc. Des familles fortes grâce à des allocations adaptées

L'initiative vise à augmenter le niveau minimal des allocations familiales et de formation. Cela représenterait non seulement une nouvelle intervention de la Confédération dans un domaine de la compétence des cantons, mais engendrerait des coûts supplémentaires importants à charge des employeurs, pour une prestation non ciblée. Contre l'avis de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique qui proposait de classer cette initiative parlementaire, le Conseil national a décidé de prolonger le délai de traitement de deux ans jusqu'en 2028.

***Stratégie usam**: l'usam combattra la mise en œuvre de l'initiative parlementaire.*

***Responsable**: Simon Schnyder*

2.3 24.073 Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS

Point positif, le Parlement a renoncé à augmenter les cotisations salariales pour financer la 13e rente AVS. Toutefois, une augmentation non limitée dans le temps de la TVA de 0,4 point de pourcentage a été adoptée. Le Parlement a ainsi décidé de financer de manière distincte une partie de l'AVS par une nouvelle hausse d'impôt, sans tenir compte de la situation globale de l'AVS, et sans vouloir discuter de mesures structurelles pour assainir l'AVS.

***Stratégie usam**: l'usam s'opposera à toute hausse d'impôt non coordonnée avec une réforme structurelle de l'AVS et l'introduction de mesures d'économie susceptibles de réduire les dépenses.*

***Responsable**: Simon Schnyder*

2.4 24.318 Iv. ct. TI. Pour une protection des jeunes mamans d'enfants adoptés

L'initiative cantonale demande de mettre sur un pied d'égalité les mères biologiques et les mères adoptives en matière de protection contre le licenciement, afin qu'elles disposent des mêmes droits. À l'instar du Conseil des États, le Conseil national a lui aussi donné suite à l'initiative.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à l'extension de la protection contre le licenciement.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

2.5 25.019 Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (Assainissement des dettes des personnes physiques). Modification

Les dernières divergences entre le Conseil national et le Conseil des États ont été éliminées. Toute personne ayant accumulé des dettes et incapable de s'en sortir par ses propres moyens se verra offrir, une fois dans sa vie, la possibilité de remettre les compteurs à zéro.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à la discrimination des créanciers de troisième classe.*

***Responsable**: Dieter Kläy*

2.6 25.402 Contre-projet indirect à l'initiative sur les feux d'artifice

Le Conseil national a rejeté le contre-projet indirect qui visait à minimiser les effets néfastes des pétards tout en permettant les effets visuels. L'initiative populaire passera en votation sans contre-projet indirect.

***Stratégie usam**: l'usam s'oppose à des restrictions pures et simples, la plupart des feux d'artifices font du bruit. Les communes devraient pouvoir gérer les autorisations.*

***Responsable**: Mikael Huber*

2.7 25.4264 Mo. CE Mühlemann Benjamin. Améliorer les conditions d'investissement pour les entreprises

Le Conseil national a rejeté la motion, alors que le Conseil des États l'avait acceptée; celle-ci chargeait le Conseil fédéral de prendre des mesures pour faciliter les investissements des entreprises en Suisse afin de redynamiser l'économie nationale, notamment en instaurant un dispositif de suramortissement pour réduire de façon ciblée le coût des investissements, ainsi qu'un crédit d'impôt pour les investissements d'envergure.

***Stratégie usam**: l'usam soutient des politiques incitant aux investissements dans les entreprises en Suisse.*

***Responsable**: Mikael Huber*

2.8 26.033 Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur. Approbation

Grâce à l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE (dont fait partie la Suisse) et le Mercosur, 97,6% des exportations suisses actuelles vers les pays du Mercosur bénéficieront d'allègements douaniers, accompagnés dans certains cas de périodes transitoires.

Depuis le 1er mai 2026, l'UE applique à titre provisoire son accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. Les concurrents de l'UE peuvent ainsi – par rapport aux exportateurs suisses – bénéficier aujourd'hui déjà de réductions tarifaires parfois importantes. Cela affaiblit en particulier les PME suisses, qui ne peuvent pas simplement délocaliser leur valeur ajoutée vers leurs sites européens (elles n'en ont pas) pour en profiter.

L'usam s'est opposée à la décision de la Commission de politique extérieure du Conseil national qui demandait l'ajout d'un article supplémentaire prévoyant la reprise des prescriptions du Règlement européen sur la déforestation (RDUE). Le Conseil national a certes suivi notre recommandation, mais l'accord avec le Mercosur a été rejeté lors du vote sur l'ensemble. L'objet passe ainsi à la commission du Conseil des États.

***Stratégie usam**: l'usam continue de s'engager en faveur d'une approbation de l'accord, dans la version du Conseil fédéral, c'est-à-dire sans la reprise du RDUE, et pour une compensation financièrement neutre pour l'agriculture.*

***Responsable**: Patrick Dümmler*

3 Interventions parlementaires initiées par l'usam

3.1 26.3629 Mo. CE Regazzi Fabio. Réserver la croix suisse aux produits fabriqués en Suisse 26.3631 Mo. CN Schneeberger Daniela. Réserver la croix suisse aux produits fabriqués en Suisse

Les motions déposées simultanément au Conseil des États et au Conseil national par le président et la vice-présidente de l'usam chargent le Conseil fédéral de veiller à ce que la croix suisse ne puisse pas être apposée sur des produits fabriqués à l'étranger. Cette mesure vise à corriger le changement de pratique de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) et à préserver la protection ainsi que la valeur de la croix suisse pour les PME qui fabriquent effectivement leurs produits en Suisse.

***Stratégie usam**: l'usam s'engage en faveur de la protection de la marque «Suisse» pour les PME produisant sur le territoire national et, par là même, en faveur de l'adoption des deux motions.*

Responsable: *Urs Furrer*

Berne, le 24 juin 2026